

Rapport annuel

SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU COMMUNES LEFF ARMOR COMMUNAUTE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	LE PRIX DE L'EAU SAINT-ADRIEN (GPA) Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR regroupe en 2023 les communes de BRINGOLO, LANRODEC, SAINT-ADRIEN, SAINT-FIACRE, SAINT-JEAN-KERDANIEL et SAINT-PEVER.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE et au SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL.

Le syndicat est dissout au 31 décembre 2023.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

3 400 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● *Mode de gestion en 2023*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	Modification de la date de relève des compteurs Prise en compte de la loi Warsmann Prise en compte de la réforme "construire sans détruire" Modification du tarif de base du délégataire
2	01/01/2015	Extension de la loi Warsmann aux activités agricoles. Prolongation de la date de remplacement des compteurs. Prise en compte de l'indice ICHT-E Hors effet CICE dans la formule de révision du tarif. Réforme de la TVA immobilière. Modification du tarif de base.
3	01/01/2023	Prolongation du contrat d'1 an. Mise à jour du plan de renouvellement. Travaux concessifs à la charge du délégataire.

● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2024, les communes de BRINGOLO, LANRODEC, SAINT-FIACRE, SAINT-JEAN-KERDANIEL et SAINT-PEVER rejoignent la régie de LEFF ARMOR COMMUNAUTE et SAINT-ADRIEN le service d'eau potable GP EAU de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Captage du Bois d'avaugour (Saint-Pever) SAINT-PEVER	15	93 224	62 906	-32,52 %
Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		93 224	62 906	-32,52 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	209 565	210 960
SDAEP	24 385	27 285
LEFF ARMOR COMMUNAUTE – BOQUEHO ET COHINIAC	12 629	12 725

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station du Bois d'Avaugour SAINT-PEVER	300	92 517	61 994	-32,99 %
Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)				

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	92 517	61 994	-32,99 %
Importations	246 579	250 970	+1,78 %
Total général	339 096	312 964	-7,71 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 648	1 676	+1,70 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	1 649	1 677	+1,70 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Abonnés de l'entité tarifaire du syndicat*

BRINGOLO	250
LANRODEC	600
SAINT-FIACRE	147
SAINT-JEAN-KERDANIEL	266
SAINT-PEVER	217
Total des abonnés	1 480

- *Abonnés de l'entité tarifaire SAINT-ADRIEN (GPA)*

SAINT-ADRIEN	197
Total des abonnés	197

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	92 517	61 994	-32,99 %
Volume importé	246 579	250 970	+1,78 %
Volume exporté	- 73 144	- 69 601	-4,84 %
Volume mis en distribution	265 952	243 363	-8,49 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	200 914	166 590	-17,08 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	8 701	14 597	+67,76 %
Volume total vendu aux abonnés	209 615	181 187	-13,56 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 99 m³ par an. Elle était de 122 m³ en 2022.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
LEFF ARMOR COMMUNAUTE - PLOUAGAT	4 836	4 368
LEFF ARMOR COMMUNAUTE – BOQUEHO ET COHINIAC	68 308	65 233
Volume total exporté	- 73 144	- 69 601

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	182,4	184,8	+1,31 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2024, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

EAU POTABLE

2023

■ LE PRIX DE L'EAU COMMUNES LEFF ARMOR COMMUNAUTE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,03		
	Abonnement 60 mm et +	32,03		
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)				
	N° 1 (0 à 20 m ³)	1,190		
	N° 2 (21 à 100 m ³)	1,190		
	N° 3 (101 à 500 m ³)	1,072		
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,784		
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,713		
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,713		
	N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,607		
	N° 8 (12 001 à 20 000 m ³)	0,607		
	N° 9 (au-delà de 20 000 m ³)	0,607		
	Vente en Gros	0,607		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,71	79,98	+60,89 %
	Abonnement 60 mm et +	582,71	79,98	-86,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)				
	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,267	1,482	+455,06 %
	N° 2 (21 à 100 m ³)	0,267	1,545	+478,65 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,344	1,587	+361,34 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,360	1,220	+238,89 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,266	1,220	+358,65 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,194	1,220	+528,87 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,175	1,220	+597,14 %
	N° 8 (12 001 à 20 000 m ³)	0,105	1,220	+1061,90 %
	N° 9 (au-delà de 20 000 m ³)	0,028	1,220	+4257,14 %
	Vente en Gros	0,510		
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

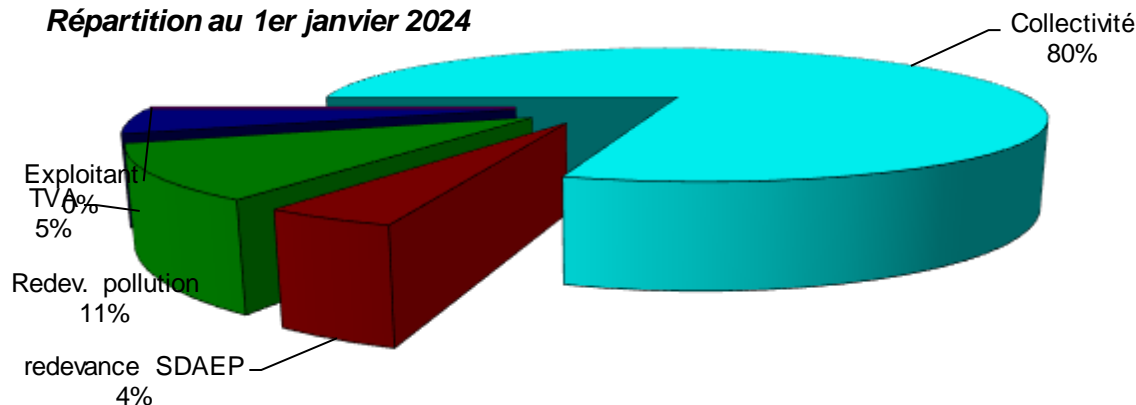
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	172,47	0,00	
Collectivité	83,29	264,96	+218,12 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,79	17,32	+3,16 %
Total [€ TTC]	322,05	332,16	+3,14 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,77 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2024

SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

EAU POTABLE

2023

tarif domestique SAINT-ADRIEN (GPA)

■ LE PRIX DE L'EAU SAINT-ADRIEN (GPA) y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,03		
	Abonnement 60 mm et +	32,03		
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,190		
	N° 2 (101 à 500 m ³)	1,072		
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,784		
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,713		
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,713		
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,607		
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,607		
	N° 8 (au-delà de 20 000 m ³)	0,607		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,71	81,74	+64,43 %
	Abonnement 60 mm et +	582,71	614,74	+5,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,267	1,630	+510,49 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,344	1,589	+361,92 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,360	1,317	+265,83 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,266	1,152	+333,08 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,194	1,080	+456,70 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,175	0,955	+445,71 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,105	0,885	+742,86 %
	N° 8 (au-delà de 20 000 m ³)	0,028	0,808	+2785,71 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	172,47	0,00	
Collectivité	83,29	276,52	+232,00 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,79	17,95	+6,91 %
Total [€ TTC]	322,05	344,35	+6,92 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+8,12 %

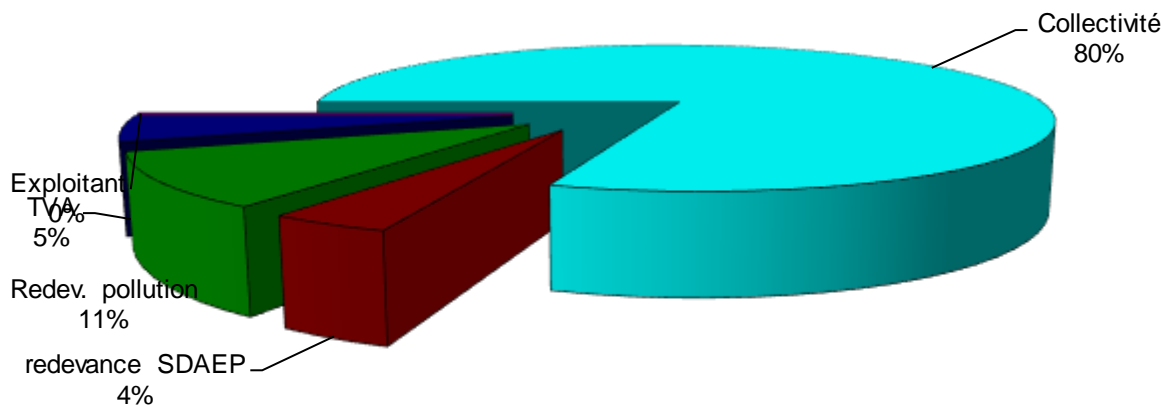
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,87 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	129 677,15 €	138 314,84 €	+6,66 %
dont abonnements	81 093,12 €	85 255,32 €	+5,13 %
Recettes de volume exporté	37 303,44 €	37 879,74 €	+1,54 %
Total recettes de vente d'eau	166 980,59 €	176 194,58 €	+5,52 %
Autres recettes			
Loyer antennes	3 943,81 €	22 307,52 €	
Total des recettes	170 924,40 €	198 502,10 €	

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	253 626,65 €	259 075,64 €	+2,15 %
dont abonnements	52 991,20 €	54 570,55 €	+2,98 %
Recettes de volume exporté	44 096,66 €	45 059,87 €	+2,18 %
Total recettes de vente d'eau	297 723,31 €	304 135,51 €	+2,15 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2022	2023	Variation
Dépenses de volume importé	128 931,25 €	129 347,18 €	+0,32 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	25	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

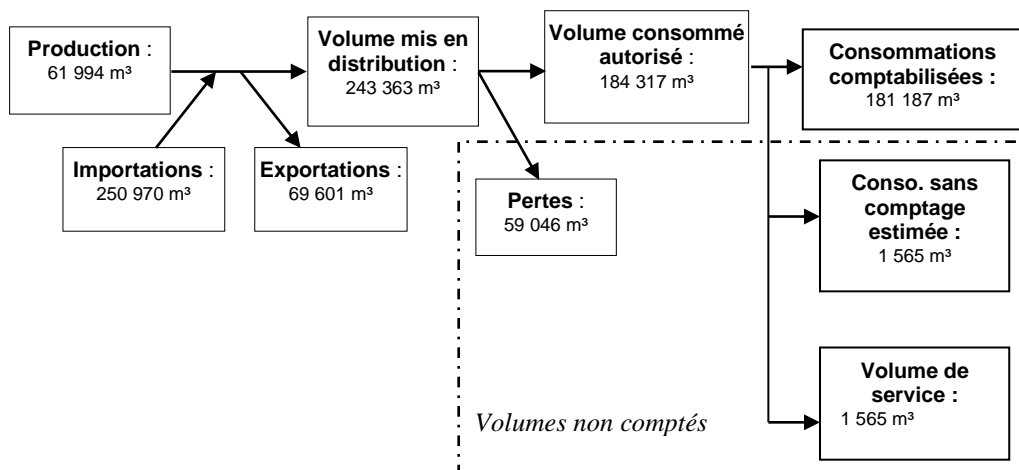
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 565 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 565 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	83,0 %	85,9 %	89,1 %	84,4 %	81,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,9	0,7	0,5	0,8	0,9

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,8	0,7	0,5	0,8	0,9

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,1	4,0	4,1	4,3	3,8
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,9 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,700	0	0	0,152

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Pose de 4 compteurs de sectorisation	37 982 €
<u>Travaux de réseau :</u>	
- Saint-Pever : stabilisateur	79 156 €
- Lanrodec : reprises de branchements et renouvellement de réseau (152 ml)	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	74 572,26 €	68 472,51 €
Remboursements au cours de l'exercice	10 111,58 €	9 885,68 €
dont en intérêts	2 261,95 €	1 770,11 €
dont en capital	7 849,63 €	8 115,57 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	32 500,00 €	35 397,00 €	35 385,71 €	40 503,51 €	41 449,80 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €